CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE

ÉCOLES DE SPÉCIALITÉS – SECTION IBODE

1 rue Joseph Cugnot – CO 60034 – Tour Marcel Brot - 54036 NANCY Cedex

☏ : 33 (0) 3.83.85.80.75 💻 : puericulture@chru-nancy.fr

☏ : 33 (0) 3.83.85.80.77 💻 : ecoleibode@chru-nancy.fr

☏ : 33 (0) 3.83.85.80.73 💻 : iade@chru-nancy.fr

Nico DECOCK
Directeur de l'école des Spécialités

Pr Olivier KLEIN
Conseiller scientifique

Formation mesures transitoires 10 Gestes 2025

Selon le décret n° 2024-954 du 23 octobre 2024

Organisée par l'ERIBODE du CHRU de NANCY

3 jours de formation (21h)

Session 1 - 2025 : 15 et 16 septembre 2025 en présentiel

ET

18 septembre 2025 en distanciel synchrone

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE

ÉCOLES DE SPÉCIALITÉS – SECTION IBODE

1 rue Joseph Cugnot – CO 60034 – Tour Marcel Brot - 54036 NANCY Cedex

☏ : 33 (0) 3.83.85.80.75 💻 : puericulture@chru-nancy.fr

☏ : 33 (0) 3.83.85.80.77 💻 : ecoleibode@chru-nancy.fr

☏ : 33 (0) 3.83.85.80.73 💻 : iade@chru-nancy.fr

Lieu de la formation : Tour Marcel Brot NANCY

CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION

Art. 7. – L'infirmier ou l'infirmière, titulaire d'une autorisation temporaire, transmet au préfet de région de son lieu d'exercice, à tout moment et **avant l'expiration de cette autorisation**, une demande d'autorisation définitive accompagnée d'un justificatif attestant du suivi de la formation complémentaire mentionnée à l'article 6, par tout moyen donnant date certaine à sa réception. Après vérification de la conformité du justificatif, le préfet lui délivre une autorisation définitive d'exercer les actes et activités mentionnés à l'article R. 4311-11-1 du code de la santé publique dans un délai d'un mois à compter de la date de réception de la demande, par tout moyen donnant date certaine à la réception de cette autorisation.

Le contenu, les modalités de cette formation complémentaire et le modèle type d'attestation de formation sont fixés par l'Arrêté du 20 janvier 2025 relatif aux formations complémentaires à la réalisation des actes et activités mentionnés à l'article R. 4311-11-1 du code de la santé publique par les infirmiers diplômés d'Etat.

Bénéficiaires : Infirmier(e)s diplômé(e)s d'État ayant obtenu une autorisation temporaire transmise par l'autorité désignée.

La session sera ouverte pour 50 personnes maximum.

Le coût de la formation est de **1850 €** par inscription.

Pièces à fournir : Le formulaire d'inscription renseigné et l'attestation temporaire reçue
Merci de prendre connaissance des objectifs et de vérifier l'adéquation avec vos besoins.

FORMATION

L'objectif de cette formation mesures transitoires est d'obtenir une attestation de suivi de la formation complémentaire de 21h au dispositif transitoire.

La formation se déroule **sur 3 jours (2 jours en présentiel soit 14h00 et un jour en distanciel synchrone soit 7h00) de 9 h à 17 h** avec une coupure pour déjeuner.

Le contenu de la formation complémentaire suivie par les infirmiers en possession d'une attestation provisoire :

- Cadre juridique de la réglementation et Champ de compétences et de responsabilité pour l'infirmer autorisé,
- Sensibilisation à la gestion des risques génériques et associés en particulier aux actes et activités infirmiers de bloc opératoire :
    - Gestion des risques liés aux patients/check list/identitovigilance/matériovigilance…
    - Gestion des risques liés aux professionnels et à l'organisation des soins (EPI, TMS, AES…)
- Sensibilisation à la gestion des risques liés à la mise en œuvre et à la réalisation des actes et activités visés, notamment dans le cadre de l'assistance de chirurgie.

  Au regard de la discipline chirurgicale et de la voie d'abord concernée : Risques liés aux différentes techniques de :

1 rue Joseph Cugnot – CO 60034 – Tour Marcel Brot - 54036 NANCY Cedex
☎ : 33 (0) 3.83.85.80.75 💻 : puericulture@chru-nancy.fr
☎ : 33 (0) 3.83.85.80.77 💻 : ecoleibode@chru-nancy.fr
☎ : 33 (0) 3.83.85.80.73 💻 : iade@chru-nancy.fr

- L'installation chirurgicale du patient ;
- La mise en place et la fixation des drains sus aponévrotiques ;
- La fermeture sous-cutanée et cutanée ;
- L'aide à l'exposition ;
- L'aide à l'hémostase ;
- L'aide à l'aspiration ;
- La fonction d'assistance pour des actes d'une particulière technicité.

- Sensibilisation à la gestion du risque infectieux associé aux actes et activités réalisés, notamment dans le cadre de l'assistance de chirurgie
  - Asepsie progressive dans l'environnement stérile patient-personnel-matériel (organisation, circulation, flux et ergonomie)
  - Risques associés à l'utilisation et au traitement des dispositifs médicaux stériles lors des différents temps opératoires
  - Respect des bonnes pratiques de stérilisation
  - Précautions standard et complémentaires dévolues à l'équipe chirurgicale

PLAN D'ACCES A LA TOUR MARCEL BROT

- **<u>Pour information :</u>**

Coordonnées GPS : 6 rue Marcel Brot
Entrée parking du Conforama
(La Tour se trouve au fond du parking)